

Interpellation I21.005

Commune de Val-de-Ruz, séance du Conseil général du 26 avril 2021

Point 9 de l'ordre du jour : Interpellation du groupe des Verts-Vert'libéraux

Utilisation de fraisât bitumineux en forêt : qu'en est-il ?

Ces dernières années, du fraisât bitumineux (déchets de chantier provenant de travaux routiers) ont été utilisés sous forme non liée sur de nombreux chemins forestiers. Dans un article paru dans ArclInfo le 29 octobre 2020, le chef du dicastère indiquait que la Commune de Val-de-Ruz avait décidé de ne plus avoir recours au fraisât pour l'entretien des chemins.

- Est-ce que cette décision est maintenant entrée en force ?
- Si oui, est-ce que cela concerne tous les chemins de la Commune, qu'ils soient en zone agricole ou forestière ?
- Est-ce que l'utilisation de fraisât bitumineux est autorisée pour les privés ?

Pour le groupe VVL

Romain Douard